

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

du Conseil Communautaire du jeudi 3 avril 2025

Convocation

Date : 21/03/2025

Affichée et mise en ligne

Le : 21/03/2025

Délibération n°
22-CC030425

Nombre de Membres :

- En exercice :	44
- Présents :	30
- Pouvoirs :	10
- Votants :	40
- Absents :	4

Résultats :

- Pour :	35
- Contre :	0
- Abstention :	2
- Ne prend pas part au vote :	3

Liste des délibérations
Affichée et mise en ligne le : 04/04/2025

Délibération mise en ligne sur le site internet de la CCSSO le :

16 AVR. 2025

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION AU TIERS LIEU AU TITRE DE L'ANNEE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 avril 2025, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Mairie de Chamant, salle du Conseil Municipal, 1er étage - 1 rue de l'Aunette – 60300 Chamant, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 21 mars 2025, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CHARRIER

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Madame BALOSSIER Françoise	Madame LOZANO Michelle
Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame MARTIN Emilie
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur CURTIL Benoit	Madame MIFSUD Florence
Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc	Monsieur NOCTON Laurent
Monsieur DUMOULIN François	Madame PALIN-SAINTE-AGATHE Martine
Monsieur FROMENT Daniel	Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Monsieur GAUDION Philippe	Monsieur REIGNAULT Patrice
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame REYNAL Sophie
Monsieur GEOFFROY Rémi	Monsieur ROLAND Dimitri
Madame GLASTRA Delphine	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur LAPIE Dominique	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur LEFEVRE Sylvain	Madame TONDELLIER Viviane
Monsieur LESAGE William	
Madame LOISELEUR Pascale	

Ont donné pouvoir :

Monsieur ACCIAI Maxime à Monsieur MARÉCHAL Guillaume
 Madame BENOIST Magalie à Monsieur GEOFFROY Rémi
 Monsieur BLOT Laurent à Monsieur BATTAGLIA Alain
 Monsieur BOULANGER Damien à Madame REYNAL Sophie
 Madame GORSE-CAILLOU Isabelle à Madame SIBILLE Elisabeth
 Monsieur GUEDRAS Daniel à Madame MIFSUD Florence
 Madame JAUNET Christel à Monsieur DUMOULIN François
 Madame LUDMANN Véronique à Madame LOISELEUR Pascale
 Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre à Monsieur LEFEVRE Sylvain
 Madame ROBERT Marie-Christine à Monsieur GAUDUBOIS Patrick

Ne siégeaient pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Néant

Étaient absents

Monsieur DIEDRICH Wilfried
 Madame GAUVILLE-HERBET
 Monsieur GRANZIERA Gilles
 Monsieur PATRIA Alexis

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 30 présents et 10 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Vice-Président expose aux membres de l'Assemblée délibérante qu'en 2024 la CCSSO a signé une convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariat avec l'association locale « Au Tiers Lieu » (2024-2025).

La CCSSO souhaite accompagner les acteurs locaux engagés, dont les actions réalisées s'intègrent dans la stratégie locale en matière de transition écologique, et qui s'inscrivent dans le plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), ou dans le cadre de la stratégie locale en matière de prévention des déchets (PLPDMA).

Dans le cadre de cette convention de partenariat, 5 actions portées par l'association au Tiers-Lieu ont été identifiées, pour lesquelles la CCSSO s'est engagée à accompagner techniquement et financièrement l'association :

- **Action 1 :** Déploiement et animation d'une rosalie sur le territoire (mobilité durable)
 - ⇨ Depuis la rentrée 2024, l'association Au Tiers-Lieu anime une rosalie scolaire sur l'école de Brichébay (transport domicile-école pour 8 élèves à chaque période scolaire), et participe avec la rosalie à des événements organisés sur tout le territoire ;
- **Action 2 :** Mise en œuvre d'un programme d'animation de sensibilisation à l'environnement et aux économies d'énergies sur le territoire
 - ⇨ L'association au Tiers-Lieu organise régulièrement des événements et ateliers de sensibilisation sur tous les sujets de la transition écologique. Ces programmes sont envoyés à la CCSSO ;
- **Action 3 :** Accompagnement au déploiement et suivi opérationnel de sites de compostage collectif :
 - ⇨ Plusieurs projets de composteurs collectifs sont en préparation (Quartier Ordener et copropriété de la Gatelière à Senlis, Cimetière de Brasseuse, ...), deux inaugurations sont prévues au printemps 2025 ;
- **Action 4 :** Animation d'un service de réparation territorial (Repair Café) :
 - ⇨ Organisation d'un Repair'Café mensuel dans les locaux du Tiers-Lieux ;
- **Action 5 :** Déploiement de projets d'économie circulaire (outilthèque et conserverie artisanale) :

Paraphes	
	

⇒ Le projet d'outilthèque est en expérimentation dans les locaux du Tiers-Lieu, et l'étude de faisabilité pour la création d'une conserverie artisanale intercommunale est en cours (le Tiers-Lieu bénéficie d'un accompagnement gratuit de Bio-Hauts-de-France grâce à l'AMI sur la transition agricole et alimentaire dont la CCSSO est lauréat).

Il est proposé d'octroyer une subvention de 20 000€, au titre de l'année 2025, pour maintenir le soutien au déploiement de ces actions, tel qu'il était prévu dans la convention :

- La commission « Transition Climatique, Energétique et Nouvelles Mobilités » (TCENM) du 27 mars 2025 a donné un avis favorable pour une subvention de 10 000€ pour soutenir le déploiement des actions « Climat-Air-Energie » ;
- La commission « Préservation et Protection de l'Environnement » du 05 février 2025 a donné un avis favorable pour une subvention de 10 000€ pour soutenir le déploiement des actions « Déchets & Economie circulaire ».

Pour rappel l'association « Au Tiers Lieu », située au bâtiment 10 du quartier Ordener à Senlis, a pour vocation d'engager des actions permettant localement la transition écologique et énergétique à l'échelle du territoire de la communauté de communes, conformément à ses statuts.

Grâce à une quarantaine de bénévoles, cette association met en œuvre des actions concrètes (organisation de Repair Café une fois par mois, d'ateliers de réparation de vélos, d'ateliers en lien avec la consommation responsable et le « faire soi-même », création d'une outilthèque) et de nombreuses actions de sensibilisation sur les différentes thématiques de la transition écologique (fresque du climat, économie d'énergie, mobilité douce, prévention des déchets, alimentation durable, etc...).

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

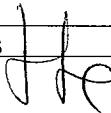
Vu la délibération n°56-CC150922 du 15 septembre 2022, approuvant le PCAET de la CCSSO

Vu la décision n°2024-043 du 11 juin 2024, approuvant la convention d'objectifs et de partenariat pluriannuelle (2024-2025) entre l'association Au Tiers-Lieu et la CCSSO ;

Vu la délibération n°16-CC030425 du 3 avril 2025, actant le vote du budget principal pour 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission Transition Climatique, Energétique et Nouvelles Mobilités du 27 mars 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission Préservation et Protection de l'Environnement du 5 février 2025' ;

Paraphes	
	

Considérant le projet initié et conçu par l'association « Au Tiers Lieu » d'engager des actions permettant d'accélérer localement la transition écologique et énergétique à l'échelle du territoire de la communauté de communes, conforme à son objet statutaire ;

Considérant que dans le cadre de sa politique en matière de transition écologique, la CCSSO souhaite accompagner les acteurs locaux dans des projets qui répondent aux enjeux locaux identifiés ;

Considérant que l'association « Au Tiers Lieu » participe à cette politique et intervient comme un acteur local et accélérateur de l'éco-transition en déployant des projets s'inscrivant dans le plan d'action du PCAET, et dans le cadre de la stratégie locale en matière de prévention des déchets et plus largement en faveur d'une économie circulaire ;

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

Article 1 : D'ATTRIBUER une subvention de 20 000€ à l'association « Au Tiers Lieu », au titre de l'année 2025, qui sera versée selon les modalités suivantes :

- Un premier acompte à hauteur de 70% de la subvention dans le mois suivant la date de l'adoption de la présente délibération ;
- Le solde à hauteur de 30% de la subvention, après validation du bilan annuel d'activité.

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : 16 AVR. 2025

De la publication sur le site internet de la CCSSO : 16 AVR. 2025

Fait à Senlis, le 16 AVR. 2025

Guillaume MARÉCHAL



Philippe CHARRIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Philippe ChARRIER".

Secrétaire de séance

Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemercier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr